

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).

Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 13 juin 2022

Office des ponts et chaussées



Belprahon

Sortie des aîné(e)s

La sortie des aîné(e)s prévue initialement le 1^{er} juillet 2022 est déplacée au **jeudi 25 août 2022**. Cette année, elle se fera sous la forme d'un après-midi récréatif suivie d'un souper. Une invitation personnelle aux personnes concernées suivra.

Belprahon, le 15 juin 2022

Le Conseil communal

Le périmètre sera temporairement ouvert le samedi et le dimanche de 6 à 11 heures. Les riverains pourront utiliser les parkings prévus dans le cadre de la fête ou emprunter les déviations qui seront mises en place, à savoir: La Nancoran/Savaronne et Sur Frête/Sorvilier (suivre les panneaux indicateurs).

Les usagers de la route sont priés de faire preuve d'une prudence particulière durant toute la période de la fête.

Nettoyage des rues

Pour que le village soit propre et présentable durant toute la fête, la voirie procédera au nettoyage des rues le samedi dès 5h et le dimanche dès 6h.

Les habitant-e-s sont d'ores et déjà remercié-e-s pour leur compréhension.

Court, le 15 juin 2022

Municipalité de Court, Conseil municipal



Berne

Arrondissement d'ingénieur en chef III Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 1375; Bévillard – Champoz

Commune: Valbirse (Bévillard) 230.10779 / Renouvellement - Chaussée: Bévillard, route de Champoz

Tronçon: Bévillard, depuis le giratoire «Route cantonale N° 6/Rue Aimé-Charpillot» jusqu'au bâtiment sis Route de Champoz N° 10» (déboché «Chemin des Iris» compris).

Durée: Du mardi 21 juin à 6h30 au mercredi 22 juin 2022 à 6h30

Exception: Aucune

Conduite de la circulation: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place. Un itinéraire de déviation est prévu, dans les deux sens, par les rues adjacentes communales, rue des Prés / La Voirde.

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route.

Motif de la mesure: Travaux de revêtement bitumineux, pose de la couche de roulement.

Notices légales: En vertu de l'article 65 et 66 de la loi sur les routes du 4 juin 2008 (LR, BSG 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance sur les routes du 29 octobre 2008 (OR, BSG 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de pose de revêtements routiers étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers.

Dans tous les cas, le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic inévitables.



Court

Avis de construction

Requérantes: Swisscom Broadcast SA, Ostermundigenstrasse 99, 3006 Berne, Salt Mobile SA, Rue de Caudray 4, 1020 Renens et Swisscom (Suisse) SA, Rte des Arsenaux 41, 1701 Fribourg.

Auteur du projet: Hitz & Partner SA, Voie du Chariot 3, 1003 Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 2202, au lieu-dit: «Rte de Montoz 10a», commune de Court.

Projet: transformation d'une installation de communication mobile pour le compte de Swisscom Broadcast SA, Swisscom (Suisse) SA et Salt Mobile SA avec de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G / COUR - BE_0375-A.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 9 juin 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fête du village

La fête du village de Court aura lieu du vendredi 24 juin 2022 au dimanche 26 juin 2022. Les autorités communales souhaitent à toutes et à tous d'excellents moments de détente.

Restrictions de circulation

Par mesure de sécurité, le périmètre de la fête du village sera fermé à la circulation du vendredi 24 juin 2022 dès 18h au dimanche 26 juin 2022 à 23h.



Crémises

Assemblée communale de la commune mixte de Crémises

Jeudi 23 juin 2022 à 20h15 à la halle de gymnastique de Crémises

Ordre du jour

1. Discuter et approuver les comptes 2021 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver les comptes 2021 de la Commune mixte de Crémises.
3. Election de l'organe de vérification des comptes pour l'année comptable 2022.
4. Prendre connaissance du décompte final de la réfection du chemin d'accès à la place polysportive.
5. Prendre connaissance du décompte final du remplacement du chauffage école-halle.
6. Prendre connaissance du décompte final du véhicule communal.
7. Prendre connaissance du plan financier 2021.
8. Divers.

Les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune:

- Comptes 2021 du SSGV
- Comptes 2021 de la commune mixte de Crémises

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémises, le 18 mai 2022

Le Conseil communal

Avis de construction

Requérants : Allemann Sylvie et Marcelino, Rue Neuve 212, 2746 Crémînes

Auteur du projet : Urs Allemann Haustechnik, Rue de l'Industrie 84, 2746 Crémînes

Emplacement : parcelle N° 850, au lieu-dit : Rue Neuve 212, 2746 Crémînes

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure, côté Est du bâtiment

Dérogation : Art. 19 RAC

Dimensions : selon plans déposés

Genre de construction : selon plans déposés

Zone : Zone d'habitation H

Dépôt de la demande, avec plans **jusqu'au 8 juillet 2022 inclusivement** auprès du secrétariat communal de Crémînes durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémînes, le 9 juin 2022

Secrétariat communal

Fermeture du pont de la Jatte

En se fondant sur l'article 3, alinéa 2 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière et sur l'article 44, alinéas 1 et 2 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR), le conseil communal de la commune mixte de Crémînes décide, avec l'accord de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne, d'introduire la restriction suivante en matière de circulation routière :

Circulation interdite aux voitures automobiles et aux motocycles

Lieu : traversée du pont sur la Rauss à la rue de la Jatte

Motif de la mesure : insuffisance structurelle du pont

Un éventuel recours n'a pas d'effet suspensif

Selon l'article 63, alinéa 1, lettre a et l'article 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant la préfète de l'arrondissement administratif du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication.

Le recours administratif doit être formé par écrit en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e). Un recours séparé peut être formulé dans les 30 jours contre la suppression de l'effet suspensif (décision incidente). Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Crémînes, le 8 juin 2022

Le Conseil communal



Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier : Paroisse réformée de Grandval, Rue de l'Eglise 13, 2745 Grandval, M^{me} Natacha Houriet

Auteur du projet : RP architecture sàrl/sia, Rue Centrale 16, 2740 Moutier, M. Julien Pedrocchi

Emplacement : Parcelle N° 1313 au lieu-dit « Rue de l'Eglise 13 ».

Projet : Remplacement de la chaudière au mazout existante par une chaudière à pellets.

Zone : Eglise et cimetière / Reste du territoire – champs

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 7 juillet 2022 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 8 juin 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant et propriétaire foncier : M^{me} Elsa Maurer, Rue de l'Eglise 11, 2745 Grandval

Auteur du projet : Eco6therm, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier, Charmillot Yann

Emplacement : Parcelle N° 1118 au lieu-dit « Rue de l'Eglise 11 ».

Projet : Installation solaire photovoltaïque sur la toiture sud du bâtiment.

Zone : Centre-ancien

Recensement architectural : Digne de conservation, ensemble bâti A

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 juillet 2022 inclusivement** auprès du Secrétariat municipal de Grandval. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la même adresse.

Grandval, le 15 juin 2022

Le Conseil municipal



Services Techniques – Services Industriels

Carrefour de Graiteray

Phase 2 des travaux d'assainissement

Les travaux d'assainissement du carrefour de Graiteray sont en cours et la seconde étape débutera **en principe dès le lundi 27 juin 2022 et durera environ 3 mois**.

Des accès en impasse pour les riverains et une déviation sera mise en place pour permettre d'accéder au secteur des chemins des Pommiers, Sources, Vergers et Graiteray.

Certains secteurs, tels que les chemins des Vergers et des Sources, ne seront plus accessibles aux véhicules durant plusieurs semaines.

Aussi, nous remercions tous les riverains et les usagers de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place selon l'évolution du chantier. En revanche, les accès piétons seront garantis en tout temps.

Le point de récolte de la rue du Viaduc a été déplacé sur la place de parc Beseran (au Sud-Est de la Patinoire).

Nous pouvons d'ores et déjà assurer les usagers que tout sera mis en œuvre pour atténuer autant que possible les désagréments causés par ce chantier.

Nous remercions déjà vivement la population de sa compréhension et de sa tolérance durant ces travaux.

Moutier, le 9 juin 2022

Services Techniques – Services Industriels Moutier

Avis de construction

Requérant : Ricci & Mottaz, Les Evalins 2, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3084, Les Evalins 2

Projet : Installation d'un refroidisseur pour le système de lavage de pièces mécaniques

Zone : A

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 15 juillet 2022 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 juin 2022

Services Techniques



Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M. Vincent Schaller, Clos de la Chapelle 30L, 2742 Perrefitte.

Auteur du projet : KD Architecture SA, Grand Rue 79, 2720 Tramelan.

Projet : Démolition d'un clapier existant et construction d'un garage et d'un local de rangement couvert non chauffé (installation photovoltaïque sur le toit). Sur parcelle N° 669 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Les Nerfs ».

Dimensions : selon plans déposés.

Zone : HA2

Dérogation : Distance à la limite des parcelles 354 et 751 (les propriétaires concernés ont d'ores et déjà donné leur accord).

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 9 juillet 2022** au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BELogin peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant :

<https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20810>

Perrefitte, le 9 juin 2022

Le Conseil municipal

Communiqués du Conseil municipal

Manifestation du 1^{er} août

Malgré plusieurs appels lancés à la population, personne ne s'est manifesté pour organiser la manifestation du 1^{er} août à Perrefitte cette année. Il n'y aura donc aucune manifestation organisée sur le territoire de notre commune pour 2022.

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée municipale du 09.06.2022

Le procès-verbal de l'assemblée municipale du 9 juin 2022 sera déposé publiquement durant 20 jours au secrétariat municipal, soit du 21 juin 2022 au 10 juillet 2022. Durant ce délai, il sera possible de former opposition contre son contenu.

L'opposition devra être adressée au Conseil municipal, dûment signée et contenir des motifs valables.

Fermeture du bureau communal

Durant la période estivale le bureau communal sera fermé du 18 juillet 2022 au 1^{er} août 2022 puis du 8 septembre 2022 au 25 septembre 2022.

Perrefitte, le 15 juin 2022

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant/e : Philippe Verjot, L'Éuchatte 7, 2748 Les Ecorcheresses

Auteur/e du projet : Eco6therm Sàrl, Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Rue : L'Éuchatte 7, 2748 Les Ecorcheresses

Parcelle N° : 418

N° eBau : 2022-4541

Projet de construction : Installation photovoltaïque ajoutée à la toiture de 19.44 kWc sur 94 m².

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Agricole - Le projet est conforme à l'affectation de la zone.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 juillet 2022 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 9 juin 2022

Secrétariat communal

Communications du Conseil

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes

Il est rappelé aux riverains leur obligation d'entretenir chaque année, jusqu'au 31 mai, les plantations le long des voies publiques et de procéder à la taille afin de maintenir une distance de 50 cm par rapport au bord de la chaussée et un profit d'espace libre de 4.50 m de hauteur sur la chaussée. Au-dessus des chemins piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Le Conseil communal invite les riverains qui n'ont pas encore procédé à la taille de leurs arbres, haies et buissons à le faire **jusqu'à la fin du mois de juin**. Vous trouverez les directives cantonales sur le site internet de la Commune [www.petit-val.ch/Amenagement local/plantation](http://www.petit-val.ch/Amenagement%20local/plantation).

Véhicules hors d'usage

Le Conseil communal demande aux propriétaires de véhicules hors d'usage de les éliminer conformément à l'article 16 de la loi sur les déchets, dans un délai d'un mois.

Souboz, le 15 juin 2022

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérant : Renschler Judith et Ewald, Dos-la-Velle 11, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1123, Dos-la-Velle 11

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, désaffectation de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 8 juillet 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 9 juin 2022

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérant : Burger Anouck et Fritz, La Combe 9, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 28, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 1538, La Combe 9

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur extérieure, élimination de la citerne à mazout existante, pose de panneaux solaires sur la toiture

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 14 juillet 2022 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 15 juin 2022

Le secrétariat municipal

Kibon – Rappel

La Municipalité de Reconvilier est passée au système des bons de garde dans le domaine de l'accueil extrafamilial des enfants.

De ce fait, tous les parents de Reconvilier concernés par ce nouveau système et qui remplissent les conditions édictées par le Canton quant à leur taux d'activité et à leur revenu, peuvent solliciter des bons de garde pour les places en crèche ou en famille d'accueil pour l'année scolaire 2022-2023.

Marche à suivre pour les parents :

- S'assurer d'avoir une place en crèche ou en famille d'accueil. L'institution doit avoir adhéré au système des bons de garde et avoir des places libres à disposition.
- Créer un BE-Login. Il s'agit du même login cantonal que pour remplir sa déclaration d'impôts en ligne. Pour toutes questions à ce sujet, consulter le site BE-Login.
- Demander un bon de garde à la Municipalité de Reconvilier

Les étapes 1 et 3 se font en ligne via le portail www.kibon.ch.

Pour de plus amples informations au sujet de ce système, veuillez-vous rendre sur le portail www.be.ch/famille (Accueil extrafamilial/Bons de garde) ou prendre contact avec le secrétariat municipal (032 482 73 73 / kibon@reconvilier.ch).

Remarque : Les demandes déposées après le 15 juillet seront traitées au mois d'août seulement en raison de la fermeture de l'Administration.

Reconvilier, le 13 juin 2022

Administration communale

Entretien ligne régionale CFF – Travaux de fauchage des talus

La Municipalité a été informée par les CFF que des mesures d'entretien sont prévues sur la ligne Delémont - Sonceboz durant l'été.

En raison de la densité du trafic ferroviaire diurne et d'impératifs techniques, certains de ces travaux doivent être réalisés de nuit. Il n'est pas exclu que des machines relativement bruyantes soient

engagées dans cette opération et en particulier entre le 20 juin et le 16 juillet.

Les CFF remercient l'ensemble de la population pour sa compréhension et mettront tout en oeuvre pour réduire autant que possible les nuisances.

Reconvilier, le 13 juin 2022

Police administrative



Saicourt

Avis de construction

Requérants : Sylvain et Sonja Paroz, Les Vieux Chermains 19, 2712 Le Fuet

Rue : Les Vieux Chemins 19, 2712 Le Fuet

Parcelle N° : 964

Projet de construction : Construction d'une terrasse sur pilotis au sud de la parcelle

Zone : H2

Dérogation : Art. 212, alinéa 1 (distance à la limite)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 8 juillet 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 9 juin 2022



Saules

Concert Musique Fanfare de Loveresse

Les habitants de Saules sont invités à partager un agréable moment lors du concert en plein air donné par la Musique Fanfare de Loveresse le jeudi 16 juin 2022 à 19 h 30 au Milieu du Village.

Cette production sera suivie d'un apéritif offert par la commune.

Au plaisir de vous y retrouver nombreuses et nombreux !

Saules, le 15 juin 2022

Conseil communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs P.-A. Niederhäuser SA, Aimé Charpillot 6a, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelles N°s 389, 401, 890, 932, 1009, 1010, 1029, 1067 et 1082, au lieu-dit : « Chemin Clos Jobez » commune de Sorvilier.

Projet : viabilisation de deux nouvelles parcelles et pose de conduites des divers services de distribution, prolongement de la route d'accès de la rue « Clos Jobez » et construction d'une piste de chantier provisoire qui sera démontée à la fin des travaux.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : route, M2, EV, H2b et agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 juillet 2022 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions

ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 juin 2022.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Mise au concours

La Municipalité de Tavannes met au concours un poste de

**secrétaire des écoles à 50%
(taux variable de +/- 10%)**

pour une entrée en fonction au 1^{er} août 2022 ou à convenir.

Tâches

- Gérer les tâches administratives du secrétariat en lien avec la Commission des écoles, les directions, le corps enseignants et les élèves
- Gérer les tâches administratives du cercle OMO
- Établir divers procès-verbaux de séances
- Établir diverses correspondances

les tâches complètes et détaillées peuvent être consultées sur le site internet de la commune:

[www.tavannes.ch/
mise-au-concours-secretaire-des-ecoles](http://www.tavannes.ch/mise-au-concours-secretaire-des-ecoles)

Exigences

- Être au bénéfice d'un CFC d'employé(e) de commerce ou formation jugée équivalente
- Posséder 3 à 5 années d'expérience professionnelle dans une fonction similaire
- Facultés d'organiser son activité de manière méthodique et efficace
- Aptitude à gérer des pics d'activités importants et à maintenir une continuité de la prestation
- Excellentes capacités rédactionnelles et orthographe sûre
- Capacité à gérer le travail de manière autonome
- Connaissance du domaine scolaire et sens du service public
- Maîtrise des outils MS Office
- La connaissance des logiciels scolaires (Ecole facile, Evaluation 21) est un atout

Conditions salariales selon l'échelle des traitements du canton de Berne.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Monsieur Patrick Buri, Président de la Commission des écoles, par courriel à ecoles.cm@tavannes.ch.

Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par voie électronique à secreteriat@tavannes.ch jusqu'au 17 juin 2022.

Tavannes, le 9 juin 2022

Le Conseil municipal

Mise au concours

La Municipalité de Tavannes met au concours, pour son école à journée continue, un poste d'

**assistant(e) socio-éducatif(ve)
à 17.5% puis à 49% dès le 1^{er} janvier 2023**

pour une entrée en fonction au 1^{er} août 2022 ou à convenir.

Description du poste

- Accueil des enfants de la 5H à la 11H dans un contexte sécurisant et valorisant
- Participation et organisation des activités quotidiennes
- Accompagnement lors des devoirs et des repas
- Poste de travail réparti sur 39 semaines
- Contrat d'une année avec reconduction possible

Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un CFC d'ASE
- Vous êtes dynamique et motivé(e)
- Vous aimez travailler en équipe
- Vous êtes autonome et responsable

Conditions salariales selon l'échelle des traitements du canton de Berne.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser à Madame Besson-Wölfl, directrice de l'école à journée continue au 032 483 11 12.

Les dossiers de candidature, accompagnés des documents usuels, sont à adresser par courrier postal à la Municipalité de Tavannes, à l'att. de Madame Sofra, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes, jusqu'au 17 juin 2022.

Tavannes, le 9 juin 2022

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante: Caisse de retraite en faveur du personnel de l'hôpital du Jura bernois, Rue du Quai 20, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: ARC Architecture Sàrl, Grand-rue 62, 2720 Tramelan.

Projet: modification du projet de construction d'un nouveau local technique englobant l'agrandissement de l'ascenseur existant en toiture du bâtiment Rue du Quai 20 sis sur la parcelle N° 2276 en zone mixte 2 «Prés Bernard».

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 11 juillet 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 9 juin 2022

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérante: ValForêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelle N° 1031, au lieu-dit: «Forêt sur l'Eau», commune de Tavannes.

Projet: transformation et prolongation de 30 mètres d'une piste existante en une route forestière en chaille pour assurer l'exploitation de la forêt avec des camions et aménagement d'une place de rebroussement.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Remarque: le projet est conforme à la zone forêt au sens des art. 13a OFo et 22 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 9 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 9 juin 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Banque Cantonale Bernoise SA, Bundesplatz 8, 3011 Berne.

Auteur du projet: Banque Cantonale Bernoise SA, Bau und Sicherheit, Schwarzenburgstrasse 160, 3001 Berne.

Projet: réaménagement de la banque cantonale bernoise (rez-de-chaussée et sous-sol), installation de panneaux photovoltaïques en toiture et d'une climatisation splittée à l'extérieure, bâtiment Grand-Rue 4 sis sur la parcelle N° 133 et la construction d'un abri à vélos sur la parcelle N° 1538 en zone centre.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dérogation requise: à l'article 80 LR.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2022 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusive et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant: <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>.

Tavannes, 15 juin 2022

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérant: M. Tiziano Iannetta, Gros Clos 6, 2732 Loveresse.

Emplacement: parcelle N° 185, au lieu-dit: «Place de la Gare 3», commune de Tavannes.

Projet: changement d'affectation pour l'aménagement d'un take-away (pizzeria et cuisine italienne), aménagement d'une terrasse et pose d'une palette en bois avec réclame publicitaire.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: centre.

Recensement arch.: objet C, digne de conservation, ensemble bâti A.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 juillet 2022 inclusivement auprès de l'administration communale de Tavannes. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 15 juin 2022

La préfète: Stéphanie Niederhauser

**Validation de vos avis sur la plateforme:
lundi 14h**

Avis de construction

Requérant : M. Bernhard Grädel, Rue Champs Bruants 2, 2710 Tavannes.

Projet : construction d'une chambre supplémentaire sur le garage existant et rénovation de la toiture avec installation de panneaux photovoltaïques du bâtiment Rue Champs Bruants 2 sis sur la parcelle N° 1203 en zone H2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 juillet 2022 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

La demande peut également être consultée sur eBau avec le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20914>.

Tavannes, 15 juin 2022

Le chef des travaux publics



Valbirse

Rues des Vannes et du Temple en travaux dès lundi

Deux chantiers débiteront le lundi 20 juin sur le territoire communal. Le premier concerne la réfection de la rue des Vannes/rue du Boqueran; le deuxième la réfection de la rue du Temple. Les autorités remercient les usagers de la route et les riverains de leur compréhension et les remercient de respecter la signalisation qui sera mise en place.

Bévilard, le 13 juin 2022

Commune mixte de Valbirse

Conseil général du 27 juin

Les élu(e)s au Conseil général sont convoqué(e)s le lundi 27 juin 2022, à 19 h, à la Salle communale de Malleray

Ordre du jour

1. Appel
2. Approuver le procès-verbal du 28 mars 2022
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Approuver le rapport de gestion 2021 du Conseil communal
5. Approuver les comptes 2021
6. Approuver la modification du Règlement d'utilisation des bâtiments communaux ainsi que du matériel communal
7. Rapport de la Commission d'enquête parlementaire Chemenay 11
8. Dissolution de la Commission d'enquête parlementaire Chemenay 11
9. Création d'une commission non-permanente «Accompagnement Chemenay 11»
 - a) Approuver le cahier des tâches
 - b) Approuver un crédit de CHF 25'000.- (crédit complémentaire Chemenay 11) pour pouvoir faire appel, si nécessaire, à des prestataires externes conformément au cahier des tâches
 - c) Elire les 4 membres de la commission
10. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance

11. Rapport de la Commission scolaire

12. Informations du Conseil communal

13. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)

14. Questions orales

Bévilard, le 13 juin 2022

Bureau du Conseil général

**Retrouvez la feuille
officielle d'avis du district
de Moutier en version
électronique sur
www.lasemaine.ch**

informations pratiques



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone :

Courriel :

Heures d'ouverture :

Site internet :

032 484 94 70

admin@petit-val.ch

Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone :

Courriel :

Heures d'ouverture :

079 247 38 62

ou 032 493 47 44

rebevelier@bluewin.ch
sur demande

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M. Alexandre Mouche, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: communesaules@bluewin.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeimnde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h 30
Site internet: www.sorvilier.ch



informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch

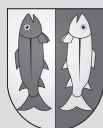
Agence AVS du Grand Val 032 495 16 77 (répondeur en cas d'absence)
Courriel: avs.grandval@cremines.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Brojna Alexandra
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: admin.champoz@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi soir de 18 h 30 à 19 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémoDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

Mercredi 15 h à 17 h

Jeudi 15 h à 18 h

Vendredi 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Ma et Me 14 h à 16 h

Jeudi 14 h à 18 h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

Mercredi 15 h à 16 h

Jeudi 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet

Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Site internet
www.moutier.ch

Courriel
info@moutier.ch